

CIRCULAIRE FEDERALE

Mes cher(e)s camarades,

Nous traversons actuellement des moments très compliqués, et inédits pour nombre de militants syndicaux. Les services de santé et le secteur médico-social (publics et privées) ont été durement éprouvés, et sont encore rudement mis à l'épreuve, mais ils ont assuré et poursuivent actuellement leur mission de service public qui est la leur, dans des conditions extrêmement difficiles. Les insuffisances, les carences et mensonges du gouvernement auront eu pour effet une gestion anxiogène et chaotique de la crise, mettant, par manque de matériel de protection, les agents du service public et du privé en situation de danger permanent.

Nous sommes à présent dans une situation de transition, le dé-confinement programmé a débuté, et laisse à beaucoup de français perplexes l'illusion de la fin de la pandémie. Dans le même temps, le gouvernement orchestre dans une incroyable cacophonie ministérielle, la discordance entre les fonctionnaires et les agents publics par l'attribution d'une prime soumise à condition, disparate et de ce fait, inéquitable alors que le Président de la République, à Mulhouse, l'avait annoncé pour tous les agents.

Le gouvernement déclare maintenant vouloir accrocher une médaille à la poitrine des hospitaliers et souhaite par ailleurs profiter d'une proposition, sortie du chapeau par un député bien inspiré, de « lege » de congés et de RTT. Par ce fait, il veut institutionnaliser la charité, mais surtout profiter de l'occasion d'augmenter le temps de travail du secteur privé au bénéfice de fonctionnaires hospitaliers dont les comptes épargne temps sont bondés (équivalent à plus de 30 000 postes), par l'impossibilité de prendre leurs jours de congés et de RTT !!

Par ce choix, le gouvernement tente ici, comme dans le secteur privé de jouer la division, il cherche une fois de plus à contourner les véritables problématiques avec la volonté d'affaiblir les organisations syndicales sans écouter leurs revendications.

Faisant ce constat, la branche Santé de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FO vient de déposer un préavis de grève, comme vous avez pu le lire dans le communiqué de presse que nous avons diffusé le 13 mai 2020. Si notre Fédération a su faire preuve de responsabilité en suspendant, au début de la pandémie, la grève qu'elle avait initié depuis des mois, elle assume aujourd'hui le fait de la relancer.

Dans la droite ligne des positions arrêtées à l'unanimité lors de la dernière CE confédérale, nous ne pouvons accepter, même si la situation est inédite et très grave, que le gouvernement

cherche à en tirer profit pour continuer de détricoter le statut, détruire la fonction publique, réduire les droits des travailleurs du secteur privé comme du public, et leurs acquis sociaux.

Nous devons plus que jamais être soudés et unis afin d'établir le rapport de force. Le Président de la République ainsi que son Ministre de la Santé ont annoncé vouloir repenser la Fonction Publique après ce passage terrible de notre histoire. La Fédération FO-SPS ne manquera pas ce rendez-vous ! Nous devons même l'imposer ! Avec notre Confédération, en concordance avec des débats et des orientations qui devront être votées dans nos instances Confédérales et Fédérales, et que dans nos instances afin de garantir notre Indépendance, nous devons être le fer de lance de la contestation sociale.

Dans ce cadre, la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FO, libre et indépendante, se prépare à présenter et défendre son cahier revendicatif sur la fonction publique. Des travaux sont dès à présent programmés dans ce sens avec la Fédération Générale des Fonctionnaires. Au-delà des enjeux portant sur notre système de santé, c'est pour l'ensemble des Services Publics qu'il nous faut réfléchir, préparer les futures discussions et arrêter notre cahier de revendications. L'heure est donc à l'unité au sein de notre organisation et non pas à la division, sur ces thèmes au combien structurants pour l'avenir des travailleurs !

L'organisation Force Ouvrière doit maintenir sa place, respectable et incontournable dans le dialogue social, ferme sur ses revendications, et capable de prendre ses responsabilités. Si le gouvernement continue d'appeler à l'union sacrée pour ne pas porter l'entière responsabilité de sa gestion calamiteuse de la crise, nous devons rester unis, continuer le débat en interne et faire bloc derrière notre Secrétaire Général et le Bureau Confédéral, qui devront eux-mêmes porter le mandat qui leur aura été confié.

Résister, Revendiquer, Reconquérir, ça commence aujourd'hui pour préparer demain !

Paris, le 14 Mai 2020

Le Secrétariat Fédéral.

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès de
Monsieur Gérard DARMANIN
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX

LE SECRETAIRE GENERAL
Réf. 2020/05/14 DB/GM

Paris, le 14 mai 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET :

Préavis de grève reconductible à compter du 25 Mai 2020, 0 heure

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève reconductible à compter du lundi 25 mai 2020, 0 heure.

Celui-ci ne se substitue en rien au préavis débuté le 10 mai 2019, constamment reconduit depuis, avec l'ajout, à partir du 4 décembre 2019, du projet de contre-réforme des retraites et seulement suspendu durant le confinement et ce que nous pourrions appeler le pré-dé confinement amorcé le 11 mai dernier. Depuis, bien des événements se sont produits et des annonces de l'exécutif ont été faites. En matière de reconnaissance salariale, le Président de la République a fait différentes déclarations avec certaines échéances.

Concernant la prime exceptionnelle dans le cadre de la pandémie du Covid-19 qui aurait dû être versée fin avril et au regard des indications qui nous sont données, il est inacceptable que le gouvernement puisse faire des distinguos au sein de la Fonction Publique Hospitalière : que cela soit par départements, par secteur hospitalier, médico-social ou socio-éducatif, par « territoires », par services, par agents ou encore en fonction de leur plannings, tous ont pris part à la prise en charge des personnes qui leur étaient confiées, et tous doivent percevoir les 1500 € promis.

Concernant les revalorisations salariales, après les annonces maintes fois répétées, nous ne voyons toujours rien poindre, ne serait-ce qu'un calendrier de négociations avec les organisations syndicales. La Fédération FO SPS exige l'ouverture immédiate de celles-ci.

En matière de reconnaissance statutaire et institutionnelle, le gouvernement doit également revoir sa copie sur bien des aspects, en particulier sur le recours accru aux contractuels, l'affaiblissement du statut des fonctionnaires, pourtant tant loués ces dernières semaines, et la suppression programmée des CHSCT qui n'ont jamais autant montré leur efficacité sur le terrain, en cette période de crise. Quant à la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19, elle doit être accordée systématiquement à tous

les agents de la FPH car sinon ce serait méconnaître le travail réel de tous les agents qui la compose et les risques de contamination auxquels ils sont exposés.

Force est de constater que nos revendications sur les moyens humains et matériels sont plus que jamais d'actualité. Que dire encore des restrictions budgétaires induite par les ONDAM successifs qui ont conduit à des suppressions massives de lits alors que nous vous alertions depuis longtemps sur la détresse des personnels et qui s'est manifestée en 2019 par des grèves successives dans les établissements hospitaliers et qui aujourd'hui, en période de pandémie, a mis en lumière l'insuffisance capacitaire des hôpitaux qui ne peuvent continuer perpétuellement à travailler sous tension.

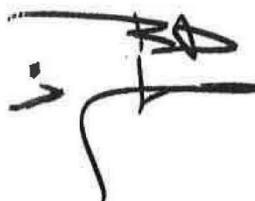
Monsieur le Ministre, la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière et les agents de la FPH n'oublient certainement pas la contre-réforme sur les retraites. Ce dossier primordial pour tous ces agents n'a été que suspendu durant cette période et aucun personnel, qu'il soit ouvrier, technique, administratif ou soignant n'est dupe dans ce dossier et ce ne sont pas les annonces de prise en compte de la « pénibilité » ou autre stratagème qui tromperont les agents.

Ce préavis de grève concerne les personnels et agents de la Fonction Publique Hospitalière relevant de notre fédération. Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- Versement de la prime exceptionnelle de 1500 € dans le cadre de la pandémie du Covid-19 à tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière et sans élément discriminant ;
- Ouverture immédiate de négociations salariales catégorielles sur les filières ouvrière, technique, soignante et administrative ;
- Transmission d'un agenda social hospitalier sur l'avenir de notre système de soins ;
- Reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Dégel immédiat de la valeur du point d'indice de la fonction publique et rattrapage de 18 % de perte de pouvoir d'achat ;
- Abrogation de la loi sur les retraites après l'activation de l'article 49.3 de la Constitution, à la veille du confinement des citoyens français ;
- Augmentation des effectifs dans les EHPADs pour l'obtention d'un ratio d'un agent pour un résident ;
- Abrogations des lois dites de « Transformation de la Fonction Publique » et « ma Santé 2022 »

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2020/05/14 DB/NC

Paris, le 14 mai 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève reconductible à compter du 25 Mai 2020, 0 heure

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de déposer un préavis de grève reconductible à compter du lundi 25 mai 2020, 0 heure.

Celui-ci ne se substitue en rien au préavis débuté le 10 mai 2019, constamment reconduit depuis, avec l'ajout, à partir du 4 décembre 2019, du projet de contre-réforme des retraites et seulement suspendu durant le confinement et ce que nous pourrions appeler le pré-dé confinement amorcé le 11 mai dernier. Depuis, bien des événements se sont produits et des annonces de l'exécutif ont été faites. En matière de reconnaissance salariale, le Président de la République a fait différentes déclarations avec certaines échéances.

Concernant la prime exceptionnelle dans le cadre de la pandémie du Covid-19 qui aurait dû être versée fin avril et au regard des indications qui nous sont données, il est inacceptable que le gouvernement puisse faire des distinguos au sein de la Fonction Publique Hospitalière : que cela soit par départements, par secteur hospitalier, médico-social ou socio-éducatif, par « territoires », par services, par agents ou encore en fonction de leur plannings, tous ont pris part à la prise en charge des personnes qui leur étaient confiées, et tous doivent percevoir les 1500 € promis.

Concernant les revalorisations salariales, après les annonces maintes fois répétées, nous ne voyons toujours rien poindre, ne serait-ce qu'un calendrier de négociations avec les organisations syndicales. La Fédération FO SPS exige l'ouverture immédiate de celles-ci.

En matière de reconnaissance statutaire et institutionnelle, le gouvernement doit également revoir sa copie sur bien des aspects, en particulier sur le recours accru aux contractuels, l'affaiblissement du statut des fonctionnaires, pourtant tant loués ces dernières semaines, et la suppression programmée des CHSCT qui n'ont jamais autant montré leur efficacité sur le terrain, en cette période de crise. Quant à la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19, elle doit être accordée systématiquement à tous les agents de la FPH car sinon ce serait méconnaître le travail réel de tous les agents qui la compose et les risques de contamination auxquels ils sont exposés.

Force est de constater que nos revendications sur les moyens humains et matériels sont plus que jamais d'actualité. Que dire encore des restrictions budgétaires induite par les ONDAM successifs qui ont conduit à des suppressions massives de lits alors que nous vous alertions depuis longtemps sur la détresse des personnels et qui s'est manifestée en 2019 par des grèves successives dans les établissements hospitaliers et qui aujourd'hui, en période de pandémie, a mis en lumière l'insuffisance capacitaire des hôpitaux qui ne peuvent continuer perpétuellement à travailler sous tension.

Monsieur le Ministre, la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière et les agents de la FPH n'oublent certainement pas la contre-réforme sur les retraites. Ce dossier primordial pour tous ces agents n'a été que suspendu durant cette période et aucun personnel, qu'il soit ouvrier, technique, administratif ou soignant n'est dupe dans ce dossier et ce ne sont pas les annonces de prise en compte de la « pénibilité » ou autre stratagème qui tromperont les agents.

Ce préavis de grève concerne les personnels et agents de la Fonction Publique Hospitalière relevant de notre fédération. Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- Versement de la prime exceptionnelle de 1500 € dans le cadre de la pandémie du Covid-19 à tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière et sans élément discriminant ;
- Ouverture immédiate de négociations salariales catégorielles sur les filières ouvrière, technique, soignante et administrative ;
- Transmission d'un agenda social hospitalier sur l'avenir de notre système de soins ;
- Reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Dégel immédiat de la valeur du point d'indice de la fonction publique et rattrapage de 18 % de perte de pouvoir d'achat ;
- Abrogation de la loi sur les retraites après l'activation de l'article 49.3 de la Constitution, à la veille du confinement des citoyens français ;
- Augmentation des effectifs dans les EHPADs pour l'obtention d'un ratio d'un agent pour un résident ;
- Abrogations des lois dites de « Transformation de la Fonction Publique » et « ma Santé 2022 »

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

